



Communauté de Communes Cœur Cote de  
Nacre  
M. Thierry LEFORT  
7 Rue de l'Église  
14440 DOUVRES LA DELIVRANDE

Le 01 février 2022

Madame, Monsieur les élus,

Dans une volonté de transition écologique et de développement de l'économie circulaire en Normandie, nous souhaitons attirer votre attention sur la gestion des véhicules dits « hors d'usage ». Il est en effet nécessaire d'encourager toute personne désirant vendre ou céder un véhicule non roulant pour destruction de prendre contact avec un centre de recyclage automobile agréé (casse automobile), afin que le véhicule soit dépollué, détruit physiquement et administrativement conformément aux règles strictes en vigueur.

Cette dynamique est largement encouragée, compte tenu de la période que nous traversons de crise des matières premières et des difficultés d'approvisionnement de pièces et produits manufacturés.

Si un de vos administrés possède un véhicule qui ne peut, ou ne doit, plus rouler, seul un centre agréé peut fournir un certificat de destruction (CERFA 14365\*01 « certificat de destruction d'un véhicule ») et se mettre ainsi à l'abri de toute responsabilité sur l'usage à venir du véhicule et de ses pièces détachées. Ces CERFAS sont également réclamés par les assureurs pour résilier l'assurance de son véhicule.

MOBILIANS (ex Conseil National des Professions de l'Automobile) et la Région Normandie ont mis à votre disposition sur le site de la Région, l'ensemble des informations utiles pour trouver un professionnel qualifié de la destruction automobile. N'hésitez pas à utiliser et à relayer ces informations auprès de vos concitoyens dans les supports de communication qui vous semblent les plus appropriés.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous saurez porter à notre requête et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur les élus, nos salutations distinguées.

Le Président Régional MOBILIANS Recycleur  
Didier MARIE

Le Vice-Président de la Région Normandie  
Hubert Dejean de la Bâtie